

ARRETÉ DE COMPOSITION PORTANT DÉSIGNATION DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

Le Recteur de l'académie de Guyane,

- Vu La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- Vu Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu Le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu L'arrêté du 01 décembre 2011 portant création auprès des recteurs d'académie des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail ;
- Vu Les résultats des élections professionnelles du 06 décembre 2018 ;
- Vu Le décret du 05 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Alain AYONG LE KAMA, Recteur de l'académie de la Guyane ;

ARRÊTE

Article 1er: Le présent arrêté annule et remplace le précédent

Article 2 : Sont nommés au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'académie de la Guyane créé auprès du recteur d'académie sans voix délibérative :

- Alain AYONG LE KAMA Recteur, Président
- Bruno PIERRE-LOUIS, Secrétaire Général d'Académie Adjoint Directeur des Ressources Humaines
- Article 3 : Le Recteur est assisté en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 4 : Sont désignés représentants des personnels au Comité d'hygiène, de sécurité et des

conditions de travail académique avec voix délibérative :

Représentants de l'UNSA:

Titulaires:

M. Emmanuel OCTAVIE – SEP Lycée Melkior Garré - Cayenne Mme Ingrid MENCÉ – Collège Concorde-Maurice Dumesnil - Matoury M. Kriss RANSAY – Ecole Elémentaire Savane - Kourou Mme Viviane FREDERICK – LPO Léopold Elfort - Mana

Représentants de la FSU:

Titulaires:

Mme Sylvie AUDIGEOS-BERTEAUD – CLG Henri Agarande - Kourou M. Manuel ROUSSEL - LPO Bertène Juminer – Saint-Laurent Mme Sylvia SENE-CAPITAINE – Ecole René Barthélémi – Cayenne

<u>Article 5</u>: Sont désignés représentants suppléants des personnels au CHSCTA de l'académie

sans voix délibérative (sauf lorsqu'ils remplacent un membre titulaire) :

Représentants de l'UNSA:

Suppléants:

M. Eddy MOURIESSE – Collège Justin Catayée - Cayenne

Mme Jocelyne FORTUNE – Collège Justin Catayée - Cayenne

Mme Nathalie ALFRED-RENARD – Circonscription du Maroni

Mme Maurialle KLEBERT– Ecole Elémentaire Marie Lucette Boris - Cayenne

Représentants de la FSU:

Suppléants :

M. Boris ÉBION - LPO Lama Prévot – Rémire-Montjoly Mme Hélène FIANDRA – Collège Maurice Dumesnil – Matoury Mme Rosie BOITARD – Ecole Elémentaire Abriba – Matoury

Article 6 : Le médecin de prévention et le conseiller académique de prévention assistent aux réunions du CHSCTA.

L'ISST assiste aux réunions du CHSCTA. Article 7:

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté. Article 8:

Fait à Cayenne, le 06/02/2019

Pour le Recteur et par délégation, Le Recteur des Réseaurces Humaines

Pruno PIERRE-LOUIS